

## **Commission nationale pour la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques**

---

### **Séance plénière du 7 décembre 2021**

---

Participaient, sous la présidence de Patrick VERWAERDE :

Membres titulaires ou suppléants : Delphine DENAIS LALIEVE, Michel BAUSSIÉ, Thierry BEDOSSA, Carine DIVER, Benoît HAELEWYN, Hervé JUIN, Frédéric MOYSAN, Valérie NIVET-ANTOINE, Isabelle PEYCLIT, Jean-Michel POSTAL, Brigitte RAULT, Silvia VINCENT-NAULLEAU, Catherine VOGT, Fanny MAGISSON (ministère des armées), Sandryne BRUYAS (DGAL), Daphné LE LAY (DGAL), Laurent PINON (MESRI/DGRI)

Invitée : Edelgard MOTSCHWILLER

Membres excusés : Françoise MEDALE, Cédric SUEUR, Ivan BALANSARD, Léa TERRAUBE (MET/DGALN),

Secrétariat : Valérie GOMEZ

### **Ordre du jour**

- 1) Approbation du relevé de décisions de la séance du 12 octobre 2021
- 2) Avis sur les dossiers de formation
- 3) Groupe de travail « objectifs pédagogiques »
- 4) Perfusion intra-cardiaque
- 5) Groupe de travail « glossaire »
- 6) Groupe de travail « médicaments »
- 7) Groupe de travail « simplification des documents »
- 8) Questions diverses

Le président ouvre la séance à 10h03, en mode visioconférence.

### **1) Approbation du relevé de décisions de la séance du 12 octobre 2021**

Les rapporteurs émettent le souhait d'être en copie lors de l'envoi des avis rendus sur les formations. Ces avis sont rédigés par le secrétariat, validés par le Président et transmis par mail au MAA, qui envoie un courrier officiel au responsable de formation.

Le Président rappelle que les réserves sont suspensives à la validation d'une formation.

La commission s'interroge sur la durée de validité d'un avis émis avec réserve(s). A partir de quel moment est-il opportun de demander de re-soumettre en séance plénière une formation avec réserves non levées?

La commission s'interroge également sur la date d'approbation de la formation. Toutes ces questions méritent d'être approfondies, une relecture et au besoin un ajustement du règlement intérieur semble nécessaire. Si besoin, celui-ci devra être complété par une date butoir concernant les avis rendus avec réserve(s).

Le Président propose que le point de départ du délai soit la date d'envoi par le MAA de l'avis aux responsables de formation. Cette question sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance. Il est prévu qu'un tableau récapitulatif des formations non encore validées soit communiqué par le secrétariat à l'ensemble des membres, pour aider les rapporteurs à suivre la levée des réserves.

Le compte rendu de la séance plénière du 12 octobre 2021 est approuvé.

### **2) Avis sur les dossiers de formation**

Dossier n°1 sur la plateforme Pléiade

#### **Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou appliquant des procédures expérimentales chirurgicales**

Intitulé : Initiation à la chirurgie expérimentale

Référence : **R-69ENVL-CHIR-11**

Renouvellement

Comme convenu avec le rapporteur, le responsable de formation a corrigé les points suivants :

- attestation modifiée (ajout du nombre d'heures)
- cours sur les points « limites » étoffés
- mise en cohérence des plannings (prévisionnel / épreuve pratique)

Considérant les évolutions du dossier, la commission donne un **avis favorable (dans sa version corrigée) avec une recommandation** :

#### **Recommandation :**

- fixer une note minimal de 12/20 pour valider la formation

Dans un souci de traçabilité, le rapporteur a pris soin de déposer dans l'espace collaboratif un document permettant de visualiser les modifications apportées par le responsable de formation.

#### Dossier n°2 sur la plateforme Pléiade

##### **Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales**

Intitulé : Ethique et pratique de la recherche animale – niveau praticien

Référence : **R-69-Vetagro Sup-F2-16**

Renouvellement

Le rapporteur signale une erreur dans le dossier concernant le nombre de stagiaires sur 5 ans et non à chaque session. Il révèle également une légère incohérence sur la répartition des heures résultant probablement de la mixité entre les cours spécifiques et le cursus général.

La commission donne un **avis favorable avec deux réserves et trois recommandations** :

##### **Réserves :**

- remplacer « praticien » par « applicateurs » dans l'intitulé de la formation
- corriger le volume horaire sur le Cerfa

##### **Recommandations :**

- Corriger le Cerfa, (rectification d'erreur matériel sur le nombre de participants par session)
- Etablir un planning indicatif pour voir la séquence de la formation
- Fixer la validation de l'examen avec une note de 12/20 minimum

#### Dossier n°3 sur la plateforme Pléiade

##### **Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou réalisant les procédures expérimentales**

Intitulé : Formation à l'utilisation d'Animaux de la faune sauvage non-hébergée à fins scientifiques

Référence : **R-75-MNHN-F1-15**

Renouvellement

Un membre de la commission intervenant dans cette formation et la suivante se retire.

Les rapporteurs déplorent un dossier beaucoup trop détaillé et complexe dont il est difficile de sortir les informations nécessaires à l'étude. Dans le Cerfa, les titres des formations sont non conformes. Cette formation sur des animaux de la faune sauvage (particulièrement fragiles) mériterait une meilleure prise en compte du bien-être animal. S'agissant d'un renouvellement de formation, les rapporteurs auraient aimé consulter le dossier initial datant de 2016.

La commission donne un **avis défavorable à la formation applicateur** avec demande de présenter un dossier plus concis, indiquant avec précision et suivant le guide des formations:

- Le respect de la règle du principe des 3 R
- Le respect du bien-être animal de la faune sauvage non hébergé

Les rapporteurs sont missionnés pour aider le responsable à présenter un dossier conforme lors de la prochaine séance plénière.

Dossier n°4 sur la plateforme Pléiade

### **Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales**

Intitulé : Formation à l'utilisation d'animaux de la faune sauvage non-hébergée à fins scientifiques

Référence : **R-75-MNHN-F2-15**

Renouvellement

Ce dossier présenté par le même responsable de formation que le précédent, se caractérise par les mêmes défauts. A nouveau la commission émet **un avis défavorable à la formation concepteur** avec demande de présenter un dossier plus concis indiquant avec précision et suivant le guide des formations :

- Le respect de la règle du principe des 3 R
- Le respect du bien-être animal de la faune sauvage non hébergé

Le membre intervenant dans cette formation est invité à revenir au sein de la commission.

### **3) Groupe de travail « objectifs pédagogiques »**

Le responsable du groupe de travail signale un manque de contributeurs sur certains items, affectant l'avancée des travaux. Il est rappelé que les suppléants peuvent participer à l'ensemble des groupes de travail en dehors des séances plénières. Quelques membres se proposent pour intégrer le groupe. Ce groupe est chargé de définir 8 items prioritaires dans le but de mettre en adéquation le contenu des formations à la chirurgie, grâce à un document synthétique. Des réunions de travail sont prévues avant la prochaine séance plénière.

Ce groupe de travail utilise la plateforme RESANA. Le secrétariat enverra un lien aux membres souhaitant s'y inscrire et consulter les documents de travail. C'est le coordinateur du groupe de travail qui valide l'inscription publique ou privée sur cette plateforme.

### **4) Perfusion intra-cardiaque**

Est-ce un acte chirurgical ? Cette procédure qui nécessite anesthésie, ouverture thoracique et administration de produits fixant le cerveau peut actuellement être effectuée par du personnel non formé à la chirurgie. Si la commission définit la perfusion intra-cardiaque comme un acte chirurgical, la formation à la chirurgie deviendra indispensable.

Il est rappelé que cette perfusion peut s'effectuer dans 2 situations différentes :

- A cœur battant
- Post mortem

La commission distingue et discute les deux cas de figure et considère à l'unanimité qu'une telle perfusion est un acte chirurgical dès lors qu'elle est effectuée à cœur battant. Il est donc préférable d'utiliser cette pratique à cœur arrêté sauf s'il est possible de justifier l'acte à cœur battant scientifiquement.

### **Recommandation adoptée à l'unanimité par la commission :**

La technique de perfusion intra cardiaque réalisée à cœur battant doit être qualifiée d'acte chirurgical. Cette procédure doit par ailleurs être réalisée sous anesthésie générale conformément aux bonnes pratiques (narcose, analgésie et myorelaxation).

Suite à cette recommandation, un courrier signé du Président sera diffusé aux responsables des établissements utilisateurs par différents canaux notamment les réseaux SBEA, CEEA et sur la plateforme ministérielle dédiée à l'expérimentation animale. Cette recommandation concerne l'ensemble des établissements utilisateurs qui devront prévoir une formation pour leur personnel s'ils utilisent cette technique. Un délai de 24 mois pour organiser la formation du personnel concepteur ou applicateur est prévu.

### **5) Groupe de travail « glossaire »**

La commission rappelle que ce glossaire est à destination des scientifiques et non du grand public. Il est rédigé pour être précis sur certains concepts dans le but du respect et du bien-être animal d'où l'appellation de glossaire et non de dictionnaire.

A l'unanimité, la définition des mots suivants a été adoptée : douleur, douleur aiguë, douleur chronique, nociception et euthanasie.

### **6) Groupe de travail « médicaments »**

Ce groupe de travail est composé exclusivement de membres titulaires et suppléants de la commission. Il est possible si nécessaire de faire appel à un expert pour lever des questionnements mais sans l'intégrer au groupe de travail.

Le Président a désigné avec son accord un « pilote » pour animer ce groupe de travail. Ce dernier prendra prochainement contact avec les nombreux volontaires désirant participer à cette réflexion.

### **7) Groupe de travail « simplification des documents »**

Ce groupe de travail a pour objectif la simplification des procédures de renouvellement des formations. Des documents de travail sont disponibles sur le site collaboratif. Quelques membres supplémentaires présents ce jour s'ajoutent au groupe actuel.

Les membres de la commission souhaitent qu'un tableau récapitulatif des différents groupes de travail indiquant les contributeurs soit élaboré et communiqué par le secrétariat. Les membres compléteront les informations manquantes.

### **8) Questions diverses**

#### Phalangectomie :

La phalangectomie sera mise à l'ordre du jour d'une prochaine séance de la commission. Actuellement, le MESRI et le MAA travaillent sur une note de synthèse. Ce document actuellement non finalisé précisera la mise en application de la recommandation. L'utilisation

de cette méthode n'est pas nécessairement une non-conformité mais il faut sortir cette technique des pratiques routines d'élevage et proposer des méthodes alternatives.

La note co-signée sera diffusée ultérieurement. Il est précisé qu'il est inutile à ce jour de déposer une demande d'autorisation de projet pour pratique d'élevage.

Actuellement de nombreux groupes de travail occupent les membres de notre commission. Dès lors que certains objectifs seront atteints, un nouveau groupe de travail pourrait être créé sur l'identification et le génotypage pour accompagner les établissements utilisateurs.

Euthanasie des nouveau-nés :

Des documents établis anciennement sur la recommandation de l'euthanasie des nouveau-nés sont à diffuser en prévision de ce sujet à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Dossier de formation avec réserves :

Afin de lever les réserves sur un dossier de formation, il est rappelé que chaque formation est spécifique d'une espèce ou d'un groupe d'espèce. Il n'est donc pas possible de faire des mélanges de type rongeurs/poissons.

Perfusion intra-cardiaque et la définition de ce qui caractérise un acte chirurgical en expérimentation :

Il est convenu d'envisager une réflexion aboutie sur les enjeux et les conséquences scientifiques de ce type de pratique expérimentale. Un futur groupe de travail sur ce sujet est envisagé à terme.

oooooooo

La séance est levée à 17h14

oooooooo